

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Conforme à 1907/2006 ANNEXE II 2015/830 et 1272/2008

(Toutes les références aux règlements et directives communautaires sont abrégées avec le terme numérique seulement)

Date de révision 2019-09-04

Date de mise à jour 2017-08-11

Numéro de version 3.0

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial ALFA SCAL

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes Additifs pour empêcher les dépôts calcaires dans l'eau

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Entreprise Van Damme NV-SA  
Maalbeekstraat 4  
8790 Waregem  
België  
Telefoonnummer +32 56 60 30 61  
E-mailadres [info@vandamme.eu](mailto:info@vandamme.eu)  
Website [www.vandamme.eu](http://www.vandamme.eu)

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

En cas d'urgence: appeler le 112, demander le service Anti-poison.

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Après évaluation, ce mélange n'est pas classé comme dangereux selon 1272/2008

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme de danger Non applicable  
Mention d'avertissement Non applicable  
Mention de danger Non applicable

### 2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient pas de substances qui sont jugées PBT ou vPvB

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

Notez que le tableau indique les dangers connus pour la forme pure des ingrédients. Ces risques sont réduits ou éliminés lorsqu'ils sont mélangés ou dilués, cf Article 16d.

Composant	Classification	Concentration
<b>DIETHYLENTRIAMINEPENTA (METHYLENEPHOSPHONIC ACID), SODIUM SALT</b>		
N° CAS: 22042-96-2 N° CE: 244-751-4 REACH: 01-2119514449-36		10 - 30 %

Les explications de la classification et de l'étiquetage des ingrédients sont données dans la section 16e. Les abréviations officielles sont écrites en caractères normaux. Les spécifications et/ou compléments utilisés dans le calcul des risques du mélange sont indiqués en italique, voir section 16b.

Contenu conformément à 648/2004.

15-<30% Phosphonates.

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Général

Ne jamais essayer jamais de donner à une personne inconsciente du liquide ou autre, par voie orale.  
À la moindre suspicion de symptômes persistants, contactez le médecin.

#### En cas d'inhalation

Aucune mesure spéciale est requise; En cas que les symptômes apparaissent, contactez le médecin.

#### En contact avec les yeux

Par précaution, rincez les yeux avec de l'eau; Si les symptômes apparaissent contactez le médecin.

#### En contact avec la peau

Enlever les vêtements contaminés.  
Laver la peau avec du savon et de l'eau.  
Si des symptômes apparaissent, contacter un médecin.

#### En cas d'ingestion

Rincez-vous la bouche abondamment à l'eau et RECRACHEZ l'eau de rinçage. Buvez ensuite au moins un demi-litre d'eau et consultez un médecin si les troubles persistent. Ne provoquez pas de VOMISSEMENTS.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### En contact avec les yeux

Des éclaboussures dans les yeux peuvent causer une sensation de brûlure.

#### En contact avec la peau

En cas de contacts prolongés/répétés, peut causer une peau sèche ou des fissurations.

#### En cas d'ingestion

L'ingestion peut causer de l'inconfort ou la détérioration de l'état général.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

Lors de tout contact avec un médecin, assurez-vous d'avoir cette fiche de données de sécurité à portée de main.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Utiliser les moyens d'extinction appropriés aux conditions de feu environnantes.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produit non inflammable.  
En cas d'incendie, des substances dangereuses pour la santé, ou des substances nocives à d'autres égards, peuvent être dispersées.

### 5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie utiliser un masque respiratoire contenant de l'air pur.  
Des mesures de protections doivent être prises concernant les autres matériaux présents sur le site de l'incendie.  
Refroidir à l'eau les conteneurs fermés qui ont été exposés au feu.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Les personnes non autorisées ou non protégées doivent se tenir à une distance sécuritaire.  
Utiliser l'équipement de sécurité recommandé, voir la section 8.  
N'inspirez pas les vapeurs et évitez le contact avec la peau, les yeux et les vêtements en cas d'assainissement.  
Veiller à une bonne ventilation.  
Attention au risque de glissade en cas de fuites / déversements.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Construisez des renforts autour des rejets de manière que ceux-ci ne se déversent dans les rigoles ou dans la terre.  
Contacter les services de secours en cas de déversement de quantités importantes.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber le liquide avec un agent d'absorption inerte comme par ex: Vermiculite, collectez le matériel et envoyez-le dans un lieu approprié pour les déchets.  
Laver abondamment à l'eau.

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Consulter la section 8 pour les équipements de protection individuelle. Consulter la section 13 pour les conditions d'élimination.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne pas inhaler les vapeurs et éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.  
Stocker ce produit séparément des denrées alimentaires et loin des enfants et des animaux domestiques.  
Doit être manipulé dans un local bien ventilé.  
Enlever les vêtements de travail et les équipements de protection avant les repas.  
Ne pas manger, boire ou fumer dans des locaux où ce produit est entreposé.  
Se laver les mains après avoir manipulé le produit.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

À conserver debout.  
À conserver dans son emballage d'origine bien fermé.  
Conserver dans un endroit sec et frais (à l'abri du gel, sans excéder 30°C).

### 7.3. Utilisations finales particulières

Voir utilisations identifiées de la Section 1.2.

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### 8.1.1 Valeurs limites nationales

Tous les ingrédients (voir section 3) manquent de valeur limite hygiénique.

#### DNEL

Aucune donnée disponible.

#### PNEC

Aucune donnée disponible.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

En termes de minimisation des risques, aucune attention particulière n'est nécessaire pour ce produit, outre les obligations générales de respect de la directive de l'UE 89/391, et la législation nationale du travail.

#### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Doit être manipulé dans un local avec standard moderne de ventilation.

#### Protection des yeux/du visage

Une protection pour les yeux doit être utilisée en cas de risque de contact direct ou d'éclaboussure.

#### Protection de la peau

Des vêtements de travail en coton ou en matériel synthétique sont suffisants; Les vêtements contaminés avec ce produit doivent être tout de suite lavés; Évitez le contact avec la peau.

Les gants de protection ne sont normalement pas nécessaires du fait des propriétés de ce produit, mais ils peuvent être portés pour d'autres raisons : à cause par exemple des risques mécaniques, des risques de brûlures ou des risques microbiologiques.

#### Protection respiratoire

Une protection pour la respiration est nécessaire seulement dans des conditions de travail extrêmes. Consultez le producteur en ce qui concerne ce cas.

#### 8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Pour limiter l'exposition environnementale, voir la section 12.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

a) Aspect		Forme: liquide. Couleur: brun.
b) odeur		Non spécifié
c) Seuil olfactif		Non spécifié
d) pH	6 - 8	
e) Point de fusion/point de congélation		Non spécifié
f) Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition		100 °C
g) Point d'éclair		Non spécifié
h) Taux d'évaporation		Non spécifié

i) Inflammabilité (solide, gaz)	Non applicable
j) Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Non spécifié
k) Pression de vapeur	Non spécifié
l) Densité de vapeur	Non spécifié
m) Densité relative	1,075 kg/L
n) Solubilité	Solubilité dans l'eau: Soluble
o) Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non applicable
p) Température d'auto-inflammabilité	Non spécifié
q) Température de décomposition	Non spécifié
r) Viscosité	Non spécifié
s) Propriétés explosives	Non applicable
t) Propriétés comburantes	Non applicable

## 9.2. Autres informations

Information non disponible

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Le produit ne contient aucune substance qui peut provoquer des réactions dangereuses lors d'une manipulation dans des conditions d'utilisation normales.

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales de stockage et d'utilisation.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

### 10.4. Conditions à éviter

Information non disponible.

### 10.5. Matières incompatibles

Aucun connu.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune dans des conditions normales.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Les informations sur les effets nocifs possibles sont basées sur l'expérience et / ou les caractéristiques toxicologiques des différents composants du produit.

#### Toxicité aiguë

Le produit n'est pas classé comme toxique aigu.

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Peut déshydrater la peau et causer une irritation cutanée en cas de contact répété ou prolongé.

Les critères de classification ne peuvent pas être considérés comme remplis sur la base des données disponibles.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Le mélange dans son ensemble est évalué et classé comme non corrosif et non irritant pour les yeux. Une légère irritation peut se produire lors d'un contact prolongé ou répété.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

N'ont pas été rapportés des réactions de hypersensibilité concernant cette substance.

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

Le produit n'est pas classé mutagène.

#### Cancérogénicité

Le produit n'est pas classé cancérogène.

#### Toxicité pour la reproduction

Le produit n'est pas classé toxique pour la reproduction.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Aucun risque connu pour l'exposition occasionnelle.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Aucun risque connu lors d'une exposition répétée.

## **Danger par aspiration**

Le produit n'est pas classé comme étant toxique pour l'aspiration.

## **SECTION 12: Informations écologiques**

### **12.1. Toxicité**

Empêcher les déversements dans la terre, l'eau et les égouts.

Le produit ne doit pas être étiqueté comme dangereux pour l'environnement. Cependant, il n'est pas inconcevable que des déversements majeurs ou bien des déversements mineurs récurrents puissent avoir un effet nocif sur l'environnement.

### **12.2. Persistance et dégradabilité**

Le produit contient des composants qui ne sont pas facilement dégradables.

### **12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Ce produit ou certains de ses ingrédients ne devraient pas s'accumuler dans la nature.

### **12.4. Mobilité dans le sol**

Le produit est soluble dans l'eau et est donc mobile dans le sol et dans l'eau.

### **12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Ce produit ne contient pas de substances qui sont jugées PBT ou vPvB.

### **12.6. Autres effets néfastes**

Aucun effet ou danger connu.

## **SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**

### **13.1. Méthodes de traitement des déchets**

#### **Manipulation des déchets pour le produit**

Empêcher le déversement dans les égouts.

Le produit n'est pas classifié comme un déchet dangereux.

Prenez en considération aussi les règles locales concernant la manipulation des déchets.

Voir également les réglementations nationales sur les déchets.

## **SECTION 14: Informations relatives au transport**

Sauf indication contraire, l'information s'applique à tous les modes de transport en vertu du Règlement type de l'ONU, à savoir, ADR (route), RID (rail), ADN (voies de navigation intérieures), IMDG (transport maritime), l'OACI (IATA) (transport aérien).

### **14.1. Numéro ONU**

Non classifié comme une marchandise dangereuse

### **14.2. Nom d'expédition des Nations unies**

Non applicable

### **14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

Non applicable

### **14.4. Groupe d'emballage**

Non applicable

### **14.5. Dangers pour l'environnement**

Non applicable

### **14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Non applicable

### **14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Non applicable

### **14.8 Autres informations de transport**

Non applicable

## **SECTION 15: Informations réglementaires**

### **15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Aucune indication.

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation et rapport de sûreté des produits chimiques conforme à 1907/2006 Annexe I n'a pas encore été réalisé.

## SECTION 16: Autres informations

### 16a. Indications sur les changements effectués sur la fiche de sécurité par rapport à la version précédente

#### Révision de ce document

Versions antérieures

2017-08-11 Modifications dans la section 1, 2, 4, 5, 8, 11, 12, 13.

### 16b. Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

#### Explication des abréviations de l'article 14

ADR Accord européen pour le transport routier international des marchandises dangereuses.

RID Règlements concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.

IMDG Le code IMDG (International Maritime Dangerous Goods Code)

ICAO Organisation de l'aviation civile internationale, OACI (International Civil Aviation Organization ICAO, 999 University Street, Montreal, Quebec H3C 5H7, Canada)

IATA Association internationale du transport aérien

### 16c. Principales références bibliographiques et sources de données

#### Sources des données

Les données primaires pour le calcul des risques a été de préférence extrait de la liste de classification européenne officielle, 1272/2008 Annexe I, mise à jour 2019-09-04.

Lorsque de telles données faisaient défaut, une autre documentation de seconde main sur laquelle cette classification officielle est basée a été utilisée, par exemple, IUCLID (International Uniform Chemical Information Database). En troisième lieu, l'information provenant de fournisseurs chimiques de réputation internationale a été utilisée, et en quatrième lieu d'autres informations disponibles, par exemple les fiches de données de sécurité provenant d'autres fournisseurs ou des informations provenant d'associations à but non lucratif, la fiabilité de la source ayant été jugée par un expert. Si, malgré cela, aucune information fiable n'a été trouvée, les risques sont évalués en fonction de l'opinion d'experts sur la base des propriétés connues de substances similaires et conformément aux principes de 1907/2006 et 1272/2008.

#### Les textes complets des règlements sont mentionnés dans la présente fiche de données de sécurité

- 1907/2006 RÈGLEMENT (CE) No 1907/2006 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) no 793/93 du Conseil et le règlement (CE) no 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission
- 2015/830 RÈGLEMENT (UE) 2015/830 DE LA COMMISSION du 28 mai 2015 modifiant le règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)
- 1272/2008 RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006
- 648/2004 RÈGLEMENT (CE) No 648/2004 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 31 mars 2004 relatif aux détergents
- 89/391 DIRECTIVE DU CONSEIL du 12 juin 1989 concernant la mise en oeuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleurs au travail

### 16d. Méthodes utilisées afin d'évaluer les données visées 1272/2008 Article 9 pour les besoins de la classification

Le calcul des risques de ce mélange a été réalisé sous forme d'évaluation par l'application d'une détermination par valeur probante confiée au jugement d'un expert, conformément à 1272/2008 Annexe I, en tenant compte de toutes les informations disponibles ayant une incidence sur la détermination des dangers présentés par le mélange, et conformément à 1907/2006 Annexe XI.

### 16e. Liste des mentions de danger et/ou conseils de prudence

### 16f. Avertissements destinés aux travailleurs et visant à garantir la protection de la santé humaine et de l'environnement

#### Avertissement pour une utilisation incorrecte

Autant que nous sachions ce produit ne peut pas provoquer de graves lésions pour l'être humain ou pour l'environnement cependant le fabricant, le distributeur ou le fournisseur ne peuvent pas être responsables pour l'utilisation criminelle ou inhabituelle du produit.

**Autres informations pertinentes**

Non spécifié